

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

SECRET N° 86/056 du 14/01/86
INTERFPPS/DGFP-DGPCE
Portant Promotion au titre de l'année 1982
de Messieurs AKINLE Basile et KOUZOUNGOU
Ferdinand, Ingénieurs Statisticiens Econo-
mistes des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Techniques
(Statistique).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 76/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance
n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la
Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant Statut Général des Fonctionnaires ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde
des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémunéra-
tions des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant St. tut
Général des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 63/410 du 12.12.63 portant Statut Commun des Fon-
ctionnaires du personnel technique des services de la Statistique ;

(/u le Décret n° 65/170 du 25.6.65 réglementant l'avancement des
Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indi-
ciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le Décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements
des Agents de l'Etat ;

(/u le Décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier
Ministre ;

(/u le Décret n° 85/143 du 7/12/85 portant nomination des Membres du
Gouvernement ;

(/u le Décret n° 85/143 du 17/12/85 portant organisation des intérim
des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 85/260 du 05.03.85 déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le Décret n° 86/055 du 14/01/86 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 de Messieurs
AKINLE Basile et KOUZOUNGOU Ferdinand, Ingénieurs Statisticiens Economistes des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Statistique).

D E C R E T :

M. Z. L.
ARTICLE 1ER. - Sont promus au titre de l'année 1982 aux échelons ci-après les
Ingénieurs Statisticiens-Economistes des cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Techniques (Statistique) dont les noms et prénoms suivent ~~400~~-néant.

Au 5ème échelon

KOUZOUNGOU

Ferdinand

P/c du 19.8.82

MINI-FINANCES

Au 3ème échelon

AKIELE

Basile

P/c du 29.9.82

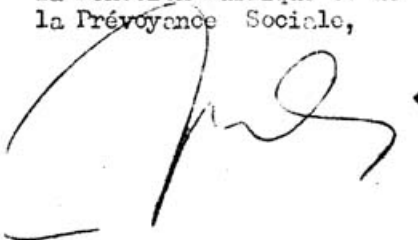
MINI-PLAN

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancien-
noté que la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré,
publié au JORIC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 14 JANVIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Réforme de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIOMA.-


Ange Edouard FOUKUI.-

AMPLIATIONS :

-JORIC 1
-DGFP/DGPCE 3
-D G B 2
-D C F 2
- M P 2
-DOSSIER DGFP 12
-DOSSIER CNSEE 12
-INTERESSES 4
-S G G / B C 2/40.-
-BT/DGFP.....2

